



Formation de base, secourisme d'entreprise

Axe

Formation de base pour l'obtention d'un certificat en Secourisme d'Entreprise. Recyclage pour le maintien du titre.

Arrêté royal du 15 décembre 2010 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise.

Le présent arrêté s'applique aux employeurs et aux travailleurs, ainsi qu'aux personnes y assimilées, visés à l'article 2 de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.

Opérateur

Province de Hainaut

Institut Provincial de Formation du Hainaut/École des Secouristes-ambulanciers (EPSAH)

Gaëtan DELFERIERE

gaetan.delferiere@hainaut.be

Tel. : 065/325.783 – Fax : 065/325.781

Objectifs

L'employeur est tenu, en fonction de la nature des activités et des résultats de l'analyse des risques, de prendre les mesures nécessaires en vue :

- d'assurer aussi vite que possible, les premiers secours aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise, et si nécessaire, de transmettre l'alerte aux services extérieurs à l'entreprise qui sont spécialisés dans l'assistance médicale urgente et les opérations de sauvetage, ou à un établissement de soins;
- pour autant qu'il n'existe pas de contre-indications, d'assurer le transport des travailleurs concernés, selon le cas soit vers le local de soins, soit à leur domicile, soit vers un établissement de soins adapté ou préalablement déterminé;
- d'organiser les contacts nécessaires avec les services extérieurs à l'entreprise qui sont spécialisés dans l'assistance médicale urgente et les opérations de sauvetage, et avec les établissements de soins, auxquels il peut être fait appel afin que les travailleurs concernés obtiennent le plus rapidement possible l'assistance médicale appropriée.

Après une formation théorique et pratique le secouriste d'entreprise sera capable, au sein de son environnement professionnel, de devenir le premier maillon de la chaîne des secours.

En fonction des contingences particulières, la formation pourra éventuellement être adaptée aux risques spécifiques de l'entreprise.

Contenu

Les cours de la formation de base s'articulent sur un programme de 24 heures parmi lesquelles sont consacrées 20 heures pour répondre aux trois objectifs fixés ci-après et 4 heures pour l'évaluation des compétences.

Les principes de base

- Comprendre le rôle du secouriste ainsi que les indications pour l'utilisation du matériel disponible et la nécessité d'enregistrer les incidents et les actions (cadre légal inclus);
- Se rendre compte de l'importance de l'hygiène de base dans les procédures de pre-





Formation de base, secourisme d'entreprise

miers secours;

- Analyser correctement la situation et les circonstances, pour alerter et agir d'une façon aussi sûre, rapide et efficace que possible dans une situation d'urgence;
- Connaître et appliquer correctement les soins de confort préalables à l'évacuation, et les procédures de dégagement et d'évacuation des victimes.

Soutenir les fonctions vitales

- Administrer les premiers secours à une victime inconsciente d'une façon sûre, rapide et efficace (inclus une victime atteinte de convulsions);
- Administrer les premiers secours d'une façon rapide et efficace à une victime en proie à des suffocations (inclus une obstruction des voies respiratoires);
- Reconnaître l'état d'une victime ayant une douleur dans la poitrine;
- Pratiquer la réanimation cardiovasculaire rapidement et efficacement (Directives de réanimation de base du Conseil de Réanimation européen et si nécessaire, la DAE).

Autres anomalies

- Reconnaître les signes d'une affection grave (ex.: atteinte du système circulatoire ou du système nerveux, empoisonnement) et appliquer les principes généraux des premiers secours;
- Être en mesure de dispenser les premiers secours corrects lors de :
 - hémorragies;
 - lésions à la peau;
 - lésions et traumatismes aux os, aux muscles et aux articulations;
 - blessures à la tête, y compris la présomption d'une lésion aux vertèbres;
 - brûlures;
 - blessures aux yeux, y compris les cas où il faut rincer.

La formation compte 24 heures, réparties comme ceci:

- Règles essentielles d'intervention - Sécurité - bilan vital - appel au secours spécialisés avec respect des procédures de l'entreprise (2h);
- Détresse respiratoire et désobstruction (2h);
- Réanimation cardio-pulmonaire (4h);
- Traumatismes: chutes - entorses - traumatismes crâniens (2h);
- Plaies - hémorragies - amputation - bandages (2h);
- Brûlures thermiques/chimiques/électriques (2h);
- Malaises: évaluation et positionnement (2h);
- Intoxication par inhalation, ingestion, projection (2h);
- Mise en situation Traumatiques + plaies + brûlures (2h);
- Mise en situation médicale - maladie - intoxication (2h);
- Contenu et utilisation de la trousse de secours (2h).

Les explications théoriques reprennent les notions élémentaires d'anatomie, les cours pratiques sont réalisés sous forme de mises en situations.

Les différents contenus seront orientés selon le contexte du public ciblé.

Le brevet de secouriste d'entreprise sera délivré à la fin de la formation après réussite d'une évaluation théorique et pratique.

Finalités

Au terme de la formation de base, le candidat sera capable de :

- Réaliser un bilan circonstanciel y compris protéger du suraccident;
- Réaliser un bilan des fonctions vitales de la victime ;





Formation de base, secourisme d'entreprise

- Réaliser un bilan lésionnel ;
- Appliquer les règles d'intervention et de déplacement de la victime ;
- Reconnaître et agir en présence d'une hémorragie (externe, interne ou extériorisée) y compris stopper une hémorragie abondante et visible, conserver un segment sectionné et positionner la victime selon son état ;
- Reconnaître et agir en présence d'une victime inconsciente, y compris mettre une victime en Position Latérale de Sécurité ;
- Reconnaître et agir en présence d'une détresse respiratoire, y compris pratiquer la manoeuvre de désobstruction de Heimlich et la technique du bouche à bouche ou du bouche à nez ;
- Reconnaître et agir en présence d'un arrêt cardio-respiratoire, y compris pratiquer la technique des compressions thoraciques externes et la réanimation cardio-pulmonaire ;
- Reconnaître et agir en présence d'un malaise d'origines diverses chez une victime consciente ;
- Reconnaître et agir en présence d'une plaie ou d'une brûlure ;
- Identifier le contenu d'une trousse de secours ou d'une armoire à pharmacie ;
- Reconnaître et agir en présence d'une intoxication ;
- Reconnaître et agir en présence d'un traumatisme de l'appareil locomoteur, y compris les traumatismes du crâne et de la colonne vertébrale ;
- D'intégrer les gestes du cours de base dans des situations plus complexes et d'agir en présence de problèmes plus spécifiquement rencontrés dans son cadre de travail.

Formateurs

La formation est dispensée par des secouristes-ambulanciers brevetés par le S.P.F. Santé Publique au titre de chargé de cours pratiques, par des infirmiers titrés S.I.S.U. et des médecins urgentistes en qualité de chargé de cours, ceux-ci sont désignés par le Collège Provincial du Hainaut.

Moyens

Par des exercices pratiques mis dans des situations proches de la réalité afin d'intervenir avec compétence le moment venu.

L'ensemble du cours fait appel à la pédagogie active et utilise des mises en situation d'accidents simulés.

L'école met à disposition : des chargés de cours disposant de connaissances et aptitudes actualisées dans les matières enseignées, des moyens appropriés, en particulier de salles de cours et du matériel d'enseignement et d'entraînement.

Modalités pratiques

Temps

- 24 heures de cours (évaluation comprise) en modules de 2 heures et modulables en fonction du secteur visé.

Nombre de participants

- Soit par groupe de 12 personnes maximum, dans vos locaux ;
- Soit par groupe formé de 12 personnes appartenant à des entreprises diverses, dans nos centres de formation situés en Hainaut.



LES FORMATIONS DE L'EPSAH

Form. de base | Secourisme d'entreprise



Formation de base, secourisme d'entreprise

Recyclages (Formation permanente)

Ils s'articulent annuellement sur un programme de 6 heures.

Ils comportent entre autre :

- L'actualisation des connaissances concernant l'attitude générale face à un accident : Sécurité - Bilan - Règles de base du secourisme ;
- La réanimation cardio-pulmonaire : révision des gestes de la RCP ;
- La mise en situation selon le type d'entreprise et les risques principaux qui y sont liés : chute, hémorragie, brûlure, malaise cardiaque, ...

Ces cours s'adressent aux personnes détentrices du certificat de secouriste d'entreprise, qui souhaitent en prolonger la validité.

L'objectif de ces journées est de permettre aux secouristes :

- D'actualiser et approfondir les connaissances acquises lors de la formation de base ;
- De renforcer les réflexes de premiers secours ;
- De partager ses expériences.

Horaire et inscription

Les formations de base sont organisées, soit à Jurbise, soit sur le site de l'entreprise, en semaine, en week-end ou en soirée.

Pour tout renseignement (inscription, horaire) contactez le secrétariat, Gaëtan DELFÉRIÈRE au 065/325.783. (gaetan.delferiere@hainaut.be).

Participation financière

Formation de base

- Prix forfaitaire de 2.000 € pour un groupe de maximum 12 personnes (en entreprise ou sur notre site à Jurbise) ;
- Ou prix de 200 € par personne en inter-entreprise (formation dispensée en nos locaux à Jurbise ou dans un de nos sites en Province du Hainaut pour un groupe regroupant plusieurs entreprises ou administrations).

Recyclages (Formation permanente)

Prix forfaitaire de 100 € / candidat pour 6 heures de formation.

Toute formation débutée et non-achevée est due, de même que, toute inscription non annulée au minimum 5 jours ouvrables avant le début de la session.



École des secouristes ambulanciers

